



Comité de Jumelage de Domont

www.jumelagedomont.fr

Objet : Adhésion 2012

Madame, Monsieur,

nous vous remercions pour l'intérêt que vous avez bien voulu porter aux activités du Comité de Jumelage de Domont.

Les taux d'adhésion fixés par la dernière Assemblée Générale sont les suivants:

- 20 € pour une personne seule**
- 30 € pour une famille ou un couple**
- 40 € et plus, pour les membres bienfaiteurs.**

Vous trouverez ci-dessous un bulletin à joindre à votre règlement. D'avance, merci.

Cordialement,

La Trésorière Adjointe

Comité de Jumelage de Domont

Adhésion 2012

M. Mme Mlle NOM

Prénom.....

Adresse

Code Postal... .. Ville

Tél. Fixe.... .. Portable.....

E-M@il

* Famille.....€ * Personne seule.....€ * Membre bienfaiteur.....€

Règlement par C.B. ou C.C.P. établi à l'ordre du : *Comité de Jumelage de Domont*

Bulletin + chèque à retourner à :

Mme Birgit COMBLE
13 Sente de Blémur
95330 DOMONT

S.V.P. - Portez le montant concerné. Merci !

Reçu le :

Carte N°